

Un partenariat avec le FOREm s'est effectivement mis en place puisque « Duo for a Job » a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Primo-arrivants » fin 2017. La première action d'identification du public est programmée pour le début 2018.

Par ailleurs, le FOREm a également mis en place un système de mentorat dans le cadre de la garantie jeunesse. Il s'adresse aux jeunes titulaires au maximum du CESS et les met en contact avec des parrains en entreprises qui les aident à trouver un job. Au 7 décembre 2017, les derniers résultats que j'ai, 125 binômes ont été constitués pour 86 sorties positives.

Le FOREm compte prolonger cette offre de service en lançant un nouveau marché public qui privilégiera le recours à plusieurs opérateurs de parrainage.

M. le Président. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et je me réjouis des chiffres que vous pouvez nous annoncer.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le Plan wallon de lutte contre la pauvreté en matière d'emploi ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, la Fédération des Centres publics d'action sociale rendait un avis et formulait une série de propositions sur le Plan wallon de lutte contre la pauvreté. La Fédération rappelle que le taux d'exclusion sociale ou de risque de pauvreté est de 26,2 %, soit une personne sur quatre qui vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le Gouvernement wallon est en train de travailler sur une révision du plan adopté par le précédent Gouvernement. Vous annoncez depuis votre entrée en fonction réfléchir et consulter afin de réformer un certain nombre de secteurs tels que les APE, les articles 60, 61 ou encore les métiers en pénurie. Ces secteurs sont évidemment fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté.

Au regard de l'avis rendu par la Fédération, pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont vous comptez prendre en compte leurs recommandations dans les matières Emploi/Formation et plus précisément dans les matières citées ci-devant ?

Dans la même logique, avez-vous rencontré des représentants de ladite Fédération lors de l'élaboration de vos projets ? Pouvez-vous nous informer sur les grandes lignes de cette rencontre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, j'ai toujours pensé et je pense qu'il est indispensable que le Plan de lutte contre la pauvreté soit doté d'un axe emploi/formation.

Vous le savez, je poursuis les travaux en matière de réforme des articles 60 et 61 et j'ai rencontré des représentants de la fédération des CPAS et des directeurs de CPAS, afin d'échanger sur ce sujet et de créer un consensus sur les réformes à opérer afin de faire de ce dispositif un véritable levier d'insertion durable dans le circuit économique normal. Un consensus large a déjà pu s'opérer sur certains axes :

- simplification administrative et forfaitisation des aides ;
- possibilité de conserver des lieux de mise à disposition variés pour l'article 60 ;
- ouverture du dispositif 61 aux partenaires, publics ou non marchands ;
- construction d'une réelle articulation entre l'intervention du CPAS et celle du FOREm, en matière de soutien à l'insertion ;
- facilitation de l'accès des bénéficiaires du revenu d'intégration ou des articles 60 aux formations du FOREm. Actuellement, les articles 60 ont déjà accès, comme les demandeurs d'emploi, aux formations offertes par les CISP.

Ma réflexion ne s'est pas limitée aux articles 60 et 61. J'ai proposé d'inscrire également dans ce plan les actions suivantes :

- le soutien à l'alphabétisation ;
- les travaux d'accès au diplôme du secondaire ;
- le renforcement du dispositif de validation des compétences dans son ensemble et particulièrement en appuyant les modules de préparation à l'épreuve de validation, les modules de remédiation, en cas d'échec, suite au passage d'une épreuve, le soutien spécifique aux détenus et le soutien spécifique aux primo-arrivants qui éprouvent notamment des difficultés en matière d'équivalence du diplôme ;
- les espaces numériques ;

- le soutien au financement du permis de conduire à destination des bénéficiaires du revenu d'intégration.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je vous remercie. Vous avez été un peu vite, mais j'irai dans le compte rendu pour voir tout ce que vous avez énuméré. C'est impressionnant, mais je serai donc attentif et reviendrai vers vous prochainement lorsque vous serez prêt avec vos textes concernant ladite réforme.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE TAUX DE VACANCE D'EMPLOIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le taux de vacance d'emplois ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, récemment, la presse a fait écho du taux de vacance d'emplois en Belgique.

Les résultats, en ce qui concerne la Région wallonne, ont de quoi nous rassurer d'une part et de nous interpeller, d'autre part.

Nous rassurer, parce que les entreprises et les différents services mettent à disposition plus de 31 000 postes à pourvoir, soit 11 500 de plus qu'il y a deux ans. Cela montre que les entreprises et les différents prestataires de services, tous secteurs confondus, sont prêts à investir en Wallonie et à engager tous types de profils.

Ces recherches de profils contribuent à diminuer le taux de chômage et à augmenter le taux d'emploi à long terme qui, je le rappelle, est l'objectif numéro un de la Déclaration de politique régionale.

De plus, certains secteurs comme les métiers spécialisés, scientifiques et techniques, considérés comme en pénurie commencent à engager, petit à petit, des demandeurs d'emploi dont leurs qualifications correspondent à leurs attentes.

Cependant, tout n'est pas parfait.

Le taux de vacance d'emploi correspondant au rapport du nombre d'emplois vacants disponibles par le

nombre d'emplois occupés et disponibles est en augmentation pour se situer au-dessus des 3 %. Ce taux a même augmenté de 17,5 % en trois mois ; ce qui fait souffrir notre économie régionale.

Cette augmentation est notamment due à une volonté de recrutement plus grande dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé.

Comment interprétez-vous cette augmentation du taux de vacance d'emploi ? Faut-il s'en inquiéter ?

Dans l'affirmative et dans le cas d'une augmentation à long terme, des solutions sont-elles sur la table du Gouvernement pour résorber ce taux ?

Faut-il considérer que ce taux est principalement dû à des métiers en pénurie ? Je me souviens d'une proposition de résolution que nous avons déposée il y a une demi-année, je pense.

Par quels moyens peut-on garantir des débouchés aux citoyens wallons qui entrent dans les filières en pénurie ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il ne fallait pas courir pour venir.

(Rires)

La statistique des emplois vacants montre qu'il y a des possibilités d'embauche en Wallonie.

Selon l'enquête sur les emplois vacants du SPF Économie, au premier trimestre 2017, 31 329 emplois sont estimés comme étant vacants en Wallonie. Le taux d'emplois vacants en Wallonie est de 3,02 % contre 3,54 % à Bruxelles et 3,84 % en Flandre.

Cette enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'environ 11 000 entreprises interrogées chaque trimestre.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre à un moment précis. Notons que le fait que l'emploi est vacant ne signifie pas qu'il ne sera pas pourvu ou qu'il y aura une difficulté à le pourvoir.

En effet, l'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi.

Il n'en reste pas moins vrai que les difficultés de recrutement dans les entreprises s'amplifient et que des mesures doivent être prises pour y remédier.